

Fichier 1 (3 juillet 2025)

Turpitudes et contreturpitudes cléricales et ecclésiales

(suite du 3 juillet 2025)

1. Après des accusations d'abus, *Fondacio* affronte son histoire (La Croix, 30 mai 2025)

<https://www.la-croix.com/religion/accusations-d-abus-sexuels-comment-la-communaute-fondacio-affronte-son-histoire-20250529>

Depuis les premières accusations de violences sexuelles portées en 1991 contre le fondateur de *Fondacio*, la communauté de laïcs, qui célèbre cette année ses 50 ans, n'a pas encore fait toute la lumière sur son histoire. Déterminés, les responsables actuels ont lancé, en 2024, une commission d'étude indépendante, qui doit rendre ses conclusions en juin 2026.

2. Pierre-édouard Stérin : le saint patron des cathos réacs

Golias, 4 juin 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/06/04/pierre-edouard-sterin-le-saint-patron-des-cathos-reacs/>

Pierre-Édouard Stérin fait couler beaucoup d'encre. Les députés auraient voulu poser des questions à ce milliardaire ultra-libéral et ultra-conservateur au sujet de son implication dans la politique française. À l'opposé, les habitants de l'Allier et de la Sologne n'ont pas envie de le voir implanter un spectacle inspiré du Puy-du-Fou et un pensionnat catholique.

La chaise est restée vide. Pierre-Édouard Stérin ne s'est pas présenté au Palais-Bourbon, mercredi 14 mai, pour sa première convocation devant la commission d'enquête parlementaire consacrée à l'organisation des élections en France. « Le saint patron des réacs », comme l'a baptisé Le Nouvel Obs (14.05.25), n'a pas quitté la Belgique, où il s'est domicilié à l'arrivée de François Hollande. Le milliardaire, qui a fait fortune avec la petite entreprise qu'il a fondée au début des années 2000, Smartbox, qui commercialise des coffrets-cadeaux permettant d'offrir notamment des séjours touristiques. **Il devait être interrogé sur son projet « Périclès », acronyme de « Patriotes, enracinés, résistants, identitaires, chrétiens, libéraux, européens, souverainistes ».** Ce projet politique, révélé à l'été dernier par le quotidien *L'Humanité* et le site d'information *La Lettre*, prévoit de mettre sur la table 150 millions d'euros, d'ici 2032, pour assurer la coopération de la droite dure et de l'extrême droite afin d'empêcher l'arrivée de la gauche au pouvoir. Les élus voulaient interroger l'homme d'affaires sur

cette entreprise qui vise, selon eux, à « influencer la vie politique française ».

3. L'affaire Abbé Pierre : l'aube et la nuit

par

Philippe Dupont

Golias, 18 juin 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/06/18/laffaire-abbe-pierre-laube-et-la-nuit/>

Quand la visioconférence organisée par Emmaüs international commence, les membres français, qui représentent plus de trois quarts des groupes Emmaüs du monde, en ont déjà gros sur le cœur. Le 6 juin 2024, ils ont subi une longue soirée télévisée au cours de laquelle les téléspectateurs ont pris connaissance d'une liste impressionnante de dysfonctionnements dans les communautés Emmaüs françaises.

L'émission Complément d'enquête, malencontreusement intitulée « Rendez-nous l'abbé Pierre ! », décortique toute une série d'accusations qui ont été égrenées dans la presse depuis plusieurs mois et en rajoute encore. La longue grève des compagnes et des compagnons d'origine africaine dans une communauté du Nord en est la manifestation la plus

pénible. « Emmaüs, y en a marre. L'esclavage, c'est fini ! » se sont-ils exclamés sur le trottoir de Paris, perturbant les commémorations de l'appel d'hiver 1954 organisées par Emmaüs France. L'émission est un chamboule-tout : détournements de fonds, logements insalubres, accusations de traite des êtres humains, conditions de travail dangereuses, harcèlement sexuel... À l'issue des reportages, vient l'interview du nouveau délégué général d'Emmaüs France qui se veut rassurant : la fédération, qu'il dirige depuis seulement un an, va remédier à toutes ces déviances.

Le 17 juillet 2024 en début d'après-midi, le moment n'est pas vraiment solennel. Quelque chose de piteux façonne l'atmosphère, par écrans interposés. D'emblée les mots sont dits. Les propos s'enchaînent sans effet rhétorique. Le terme « agressions sexuelles » revient souvent, celui de « mode opératoire » est prononcé ; du vocabulaire de brigade des mœurs. Caroline de Haas fait une présentation succincte. Elle est vite éclipsée par des hommes qui reprennent la parole ; maladresse excusable dans un moment pauvre, sans mise en scène. Sept femmes ont accepté de témoigner. Les faits sont décrits avec un vocabulaire relativement allusif et pudique, pour parler d'actes obscènes. Le temps d'accuser le coup, puis vient la stupeur. Des membres de groupes Emmaüs écrivent des messages sur une fenêtre où l'on peut s'exprimer sans interrompre le locuteur. L'incompréhension domine. Dans les commentaires, le scepticisme s'exprime parfois de façon déplacée. À partir de ce moment-là, j'entendrai la question « Pourquoi elles ne

parlent que maintenant ? » tous les jours pendant plusieurs semaines et sur tous les tons. Quelques-uns demandent si les victimes réclament de l'argent ! Quand une personne mentionne les aveux que l'abbé Pierre a fait de son vivant, c'est-à-dire d'avoir succombé passagèrement et brièvement au désir physique pour une femme, Caroline de Haas apporte des précisions. Elle distingue clairement ce qui relève du « consenti » et du « non-consenti ». Elle revendique un travail de recherche qui concerne uniquement les actes non-consentis commis par l'abbé Pierre. Je reconnais qu'à ce moment précis cette distinction est cruciale pour moi. Elle me fait avancer dans la déconstruction du système de représentations inhérent à notre culture, qui minimise les violences sexuelles.

Après quelques instants de débats centrés sur les idées de personnes sceptiques et contrariées, on se dit à plus tard pour en savoir davantage. Un dispositif public d'appel à témoignages est lancé et il est probable que d'autres personnes en profitent pour raconter ce qu'elles ont subi. Il y aura donc sans doute une autre visioconférence mondiale. Aussitôt, j'entame la lecture de l'article de *La vie* qui inaugure les révélations. J'essaie de comprendre, d'avoir les idées claires, malgré les circonstances. Je n'en ai pas encore lu la moitié que mon téléphone commence à sonner. Je n'ai pas encore réalisé exactement la teneur des révélations que déjà des journalistes, connus ou inconnus, se mettent à m'appeler, m'écrire des messages par tous les canaux possibles, insistent, rappellent, me pressent de répondre... Trente-huit journalistes différents vont me contacter en trois jours. Je ne suis autorisé à répondre à aucun. Je

regarde les deux chaînes d'information continue. La façon dont elles présentent les faits, l'insistance sur le mot « agressions », l'indignation sans nuance qu'elles expriment, sans les excuses habituelles (« mais il a fait du bien quand même ») déclenchent en moi quelque chose. Je progresse par étapes dans la prise de conscience. Je réalise qu'il faut fermer le lieu de mémoire au public ! Le plus urgent est d'exprimer notre solidarité avec les victimes. On ne peut pas continuer à faire payer un billet d'entrée pour une visite qui inclut une chambre où des personnes se sont peut-être fait agresser ! De plus, alors qu'ils n'ont eu aucune préparation, mes collègues risquent d'être pris d'assaut, mis dans l'embarras par des journalistes et des visiteurs. Je tente d'appeler mon président pour ne pas prendre cette décision seul. Depuis quelques jours, on m'a fait comprendre que je ne suis plus aux manettes comme avant. Il est injoignable. J'attends un moment qu'il me rappelle. Finalement, je contacte mes collègues pour leur faire part de ma décision. Ceux-ci ferment les lieux et rentrent chez eux, je les invite à se mettre à l'abri du flot de journalistes à venir, après avoir affiché sur toutes les portes un message de solidarité avec les victimes. À ce stade, mes idées sont imprécises, j' imagine qu'on va fermer symboliquement quelques jours et rouvrir lundi peut-être. Le recrutement d'une nouvelle agente d'accueil est en cours. Inquiète, la candidate me questionne sur ses perspectives professionnelles dans notre structure. Bêtement, je la rassure.

« Nos petites personnes »

Je préviens ceux qui ont besoin de l'être urgemment, comme le maire d'Esteville, qui a appris les faits par des journalistes venus frapper chez lui. Une seule personne de notre conseil d'administration m'appelle pour m'exprimer son empathie. Nous ne recevrons jamais aucun mot navré des présidents des trois principales structures. On dirait que l'équipe du Centre abbé Pierre - Emmaüs est un peu comme un chien fichu ; ses maîtres prennent leurs distances avant de le voir disparaître. En fin de journée, mon président finit par me téléphoner. Il est mécontent de ma décision de fermeture, que l'AFP a très rapidement diffusée. Je dois me justifier. Il reconnaîtra plus tard que c'était une bonne idée. Son discours est le même qu'au début du mois, il considère comme secondaire notre ressenti individuel. Il emploie des expressions telles que « nos petites personnes », et ne semble pas prendre conscience du drame que commencent à ressentir tous ceux qui ont fait vivre la mémoire de l'abbé Pierre, au nom de leurs convictions, drame qui les poursuivra longtemps. Par contraste, mes collègues et moi recevons une avalanche de messages de soutien de toute sorte de personnes, parfois même d'anonymes ; des dizaines de messages adorables, beaucoup de compréhension et de gentillesse.

Dès le milieu de l'après-midi du 17 juillet, on peut dire que mon enquête commence. Je retrouve un mail d'une ancienne cadre d'Emmaüs international, à Emmaüs depuis les années 1970, daté du 30 octobre 2023, dans lequel elle me dit, alors que nous n'avions jamais abordé ce sujet auparavant : « Même si je sais bien (tu le sais, sans doute) que l'abbé Pierre avait un faible pour les femmes et se laissait parfois aller à des gestes inacceptables, je ne peux pas imaginer qu'il

le faisait avec Lucie [Coutaz] ». Cet aveu est pour moi une preuve de plus que le secret était largement partagé à Emmaüs.

J'appelle Cécile, une ancienne des camps de jeunes d'Emmaüs dans les années 60, qui a côtoyé l'abbé Pierre à cette occasion. Elle me dit qu'elle s'est déjà retrouvée seule avec lui et qu'il ne s'est jamais rien passé de problématique. Avec d'autres filles, elles ont dormi plusieurs nuits dans un dortoir à Esteville, à proximité de son appartement et aucun fait perturbant n'est jamais parvenu à sa connaissance.

Je contacte une ancienne compagne d'Emmaüs qui a été dans la communauté de service du centre d'hébergement d'Esteville, de 2005 à 2011, et que je connais bien. À sa retraite, elle est partie vivre en colocation avec la cheffe de service, Nicole, qui l'avait devancée de quelques mois dans la retraite. C'est la première fois que je la questionne à ce sujet. Elle me raconte qu'un jour Nicole lui a raconté que l'abbé Pierre était « un peu coquin » et qu'il lui caressait les seins quand elle montait lui apporter son plateau-repas dans la chambre. Puis Brigitte, une bénévole qui est aussi une amie, me relate que Nicole racontait aux visiteurs qui venaient à Esteville, après le décès de l'abbé Pierre en 2007, qu'il était « un polisson qui pinçait les fesses des dames ». Je lui demande comment elle sait cela. Elle me répond qu'elle l'a entendu le dire au cours d'une visite guidée à laquelle elle a participé.

Je téléphone à Patrick, un ancien des camps de jeunes, président d'un groupe Emmaüs en Normandie. Je me souviens qu'il m'avait raconté que dans les années 70, il avait hébergé l'abbé Pierre chez lui, à Nice, et quand il avait eu le dos tourné l'abbé Pierre avait fait glisser sa main le long du bras

de sa femme. Au téléphone, il m'arrête tout de suite : « Non, ce n'est pas cela qui s'est passé. L'abbé Pierre a carrément mis ses mains sur les seins de ma femme. Pas seulement sur le bras ! »

En une heure et demie, j'ai identifié deux victimes. Si Emmaüs International m'avait contacté, ainsi que d'autres personnes ayant une bonne connaissance de l'organisation, le rapport aurait été plus étoffé et moins sujet aux critiques. Ces quelques conversations m'ont aussi permis de renforcer la conviction que ses violences n'étaient pas systématiques.

Le lendemain, je fais part de mes opinions aux délégués généraux d'Emmaüs France et d'Emmaüs international. J'essaie de les convaincre que les anciens dirigeants savaient, contrairement à ce qu'ils expriment dans les médias. Je leur fournis les mêmes informations que le lecteur peut trouver ici. Je pense à cette époque que leur incrédulité apparente est due au fait qu'ils sont plus récents que moi à Emmaüs ou bien qu'ils ont été manipulés, par je ne sais qui, et je cherche à les convaincre. Le premier rapport produit par le groupe Egaé se compose de huit pages. Pardon du mot, c'est un foutoir. Il y a des coquilles, des répétitions, des contradictions, des omissions... Je considère qu'il n'a pas, par sa forme, favorisé la prise de conscience rapide des faits par ses lecteurs. Le document se présente comme une enquête interne diligentée par le mouvement Emmaüs. (Son titre « rapport d'enquête » sera modifié quelques semaines plus tard pour devenir « rapport de témoignages »). Ce détail a son importance puisqu'on ne peut pas à proprement parler d'enquête, comme on va le voir.

Des victimes sidérées

Il présente les témoignages de sept femmes identifiées chacune par une lettre, de A à G. Cinq d'entre elles disent avoir subi des agressions répétées. Toutes ont évolué dans la sphère Emmaüs. Une était mineure au moment des premières agressions. Le plus ancien date des années 70. On peut distinguer deux groupes. Cinq concernent directement Emmaüs international. Ce sont des élues ou des salariées d'Emmaüs international ou des personnes qui leur ont adressé leur témoignage (dont une en 2001 !). On caricaturerait à peine en disant qu'Egaé a auditionné les voisines de bureau du délégué général. Le deuxième groupe est composé du témoin A (celle par qui « tout a commencé ») et d'une personne qui lui est liée par des liens familiaux indirects. À la page quatre, il y a une sorte de typologie des faits. Malheureusement, il manque le plus grave : les baisers forcés (avec la langue), qui sont pourtant mentionnés dans le récit du témoin A. Cet oubli est fâcheux. Pour moi, la ligne rouge de l'abomination est franchie, précisément à cause de ce détail. J'appelle cela un viol buccal. Le rapport parle de quatre victimes au moins qui ont été identifiées mais n'ont pu être entendues ; bien qu'un peu plus loin sur la même page, il soit fait mention de cinq personnes dans ce cas. Le rapport rapporte donc douze situations. On peut lire qu'au moment des faits, certaines victimes sont sidérées et se demandent si ce qu'elles subissent est réel. Leur stupéfaction est renforcée par le fait que l'auteur est l'abbé Pierre ! Dans presque tous les cas, les victimes avaient elles-mêmes été destinataires d'autres témoignages. Les informations les plus surprenantes figurent à la fin du document. Il est dit

que « Plusieurs personnes étaient informées que l'abbé Pierre avait un comportement inadapté envers les femmes [...]. Certaines sont décédées aujourd'hui et n'ont pu être entendues ». De plus, une personne a rapporté avoir été destinataire d'un récit qui s'est déroulé dans les années 50-60 au cours duquel l'abbé se serait rué sur une femme alors qu'ils étaient dans une barque. « Cela faisait partie du personnage, on essayait de limiter la casse » précise-t-elle. Quelques lignes plus loin, il est écrit : « Toute une génération [celle du début] savait que l'abbé Pierre dérapait. Ce n'était pas un épiphénomène ». En 1992, la victime B raconte même avoir informé ses dirigeants des comportements de l'abbé Pierre. Ceux-ci lui ont dit qu'elle n'était pas la seule salariée du secrétariat d'Emmaüs International à avoir subi cela. Le rapport insiste encore et nous apprend que cette pratique faisait partie du règlement intérieur non écrit, de la fiche de poste, pourrait-on dire : prévenir chaque nouvelle collègue féminine de se méfier de l'abbé Pierre, de toujours se rendre dans son bureau accompagnée d'une autre collègue, car il avait du mal à « réfréner ses instincts et ne pouvait pas s'empêcher de toucher les seins ». **Philippe Dupont** (www.associationeva.org)

4. Après Bétharram, François Bayrou éclaboussé par une affaire similaire à Pélussin dans la Loire

par

Lucie Oriol

Yahoo, 2 juillet 2025

<https://fr.yahoo.com/news/apr%C3%A8s-b%C3%A9tharram-fran%C3%A7ois-bayrou-%C3%A9clabouss%C3%A9-113823509.html>

Le rapport de la commission d'enquête sur Bétharram consacre une partie au collège Saint-Jean de cette commune, où deux enseignantes avaient directement alerté François Bayrou.

POLITIQUE - Un rapport attendu et explosif, qui dresse un constat douloureux sur la persistance des violences physiques et sexuelles envers les élèves en France. Lors de la conférence de presse - **voir la vidéo en tête d'article** - sur [le rapport d'enquête de la commission Bétharram](#), ce mercredi 2 juillet, le député insoumis [Paul Vannier](#) a brandi une carte particulièrement éloquente. Celle de tous les articles 40 qui ont été déclenchés, pendant l'enquête parlementaire, pour des faits de violences dans des établissements scolaires à travers le pays.

Avec la députée Renaissance Violette Spillebout, également co-rapporteuse, ils ont rappelé ce chiffre parlant : entre 2017 à 2023, il n'y a eu que 12 contrôles dans les 7 000 établissements privés scolarisant deux millions d'enfants. Parmi les cas qui les ont marqués au cours de cette enquête, celui de l'institution religieuse de **Riaumont** près de Liévin dans le Pas-de-Calais, ou surtout celui du collège Saint-Jean dans la commune de **Pélussin** dans la Loire.

[Quoi qu'en dise François Bayrou, ni les gifles, ni les tapes ne peuvent être « éducatives »](#)

À l'égard de ce dernier établissement, le rapport consacre une longue partie, alors que [Mediapart](#) publie également ce mercredi une enquête le concernant. Comme pour Bétharram, [François Bayrou](#) était ministre de l'Éducation nationale lors des premiers signalements. Comme pour Bétharram, il était sous la direction d'une congrégation et avait la réputation d'être « dur ». Et comme pour Bétharram, son directeur a été accusé d'agressions sexuelles.

Un élève de 6e jeté dans les escaliers

Dès 1995, deux enseignantes de ce collège saisissent le procureur de la République après avoir recueilli la parole d'élèves victimes d'agressions sexuelles de la part du directeur de l'établissement, le prêtre Jean Vernet. Une enquête ouverte permettra d'entendre plus d'une trentaine d'élèves et de condamner le mis en cause. Le religieux, sans aucun diplôme, s'était attribué la gestion de l'infirmierie, révèle *Mediapart*.

5. « L'Aube et la Nuit », dans les coulisses de l'Affaire Abbé Pierre

par

Golias, 7 mai 2025

Deuxième épisode : « La déchiqueteuse »

<https://www.golias-editions.fr/2025/05/07/laube-et-la-nuit-dans-les-coulisses-de-laffaire-abbe-pierre/>

En 2012, lors de l'inauguration du lieu de mémoire de l'Abbé Pierre à Esteville en Normandie, de nombreux journalistes demandaient comment Emmaüs pouvait bien fonctionner sans l'Abbé Pierre, décédé cinq ans plus tôt. Pour l'opinion publique, l'Abbé Pierre et Emmaüs se confondaient et les subtilités de leurs histoires réelles étaient passées à la trappe. Pourtant, des auteurs, dont une directrice de recherche au CNRS, avaient déjà expliqué dans plusieurs livres qu'Emmaüs a vécu dans une grande indépendance à son fondateur depuis 1958.

Cette année-là, l'Abbé Pierre cesse de présider et de diriger le mouvement Emmaüs, qui est déjà très morcelé en plusieurs entités juridiques distinctes et décentralisé de sorte que personne ne sait plus tout à fait ce que fait chaque structure. *Il existe des communautés de chiffonniers vivant ensemble, des comités de bénévoles-chiffonniers sans lieu de vie, un institut d'ingénierie dédié au développement en milieu rural dans les pays du tiers monde, une société de construction de logements sociaux, un journal grand public, des syndicats de militants du logement, des foyers d'accueil pour les personnes sans domicile, un camp de transit, une fabrique de parpaings...* De gros problèmes de gestion et d'argent pèsent sur l'ensemble de l'organisation.

Pendant des années, dans le Mouvement Emmaüs, lors d'une formation d'intégration dispensée aux nouveaux membres, on transmettait les connaissances suivantes : l'Abbé Pierre avait séjourné de longs mois dans une clinique psychiatrique en Suisse en 1957-1958 à cause du surmenage et de conflits internes pénibles. La rupture entre l'œuvre et son fondateur

s'était aggravée à cause du risque de scandale que faisait courir à tous *son penchant pour les femmes*, à une époque où la morale n'est pas la même qu'aujourd'hui. Cette formation facultative mais très fréquentée ne laissait à aucun moment envisager qu'il puisse être question d'actes non consentis.

6. Nous avons détourné le regard

par

Golias, 25 juin 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/06/25/nous-avons-detourne-le-regard/>

Le vendredi 20 juin a été présenté à l'Université de Fribourg, en Suisse, le rapport de la Commission Indépendante qui avait été mandatée en mars 2024 par l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune pour les violences sexuelles commises en son sein de 1960 à 2024 à la suite de révélations dans les médias. Pour bien comprendre, il faut savoir que l'Abbaye de Saint-Maurice est une des plus anciennes d'Occident avec 1500 ans d'histoire. C'est une abbaye territoriale, une sorte de mini-diocèse, avec entre autres 5 paroisses et un collège très ancien et réputé.

Je ne résumerai pas ce rapport qu'on peut télécharger à l'adresse [internet](https://folia.unifr.ch/unifr/documents/332150) suivante :

<https://folia.unifr.ch/unifr/documents/332150> Je note cependant au passage le remerciement public de la Commission adressé à Tangi Cavalin, auteur avec ses

collaborateurs du remarquable rapport paru en 2023 sur les Dominicains face au scandale des frères Philippe (L'Affaire) et dont on attend dans quelques mois la publication commandée par la Conférence des Evêques et par la Conférence des Religieux et Religieuses de France d'un nouveau rapport sur les implications, les suites et les conséquences de ce scandale dans l'Eglise.

Ce qui retient mon attention, c'est la phrase de Mgr Antoine Salina, ancien abbé de Saint-Maurice, que rapporte un média suisse : *« Nous avons détourné le regard et laissé le silence prendre la place de la justice. »* Cette reconnaissance caractérise encore l'attitude d'un grand nombre d'évêques et de supérieurs.es religieux.ses et de fidèles laïcs non seulement en France mais dans toute l'Eglise.

7. Les « ex » éjectés du conseil d'administration de la Cavimac !

par

Golias, 11 juin 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/06/11/les-ex-ejectes-du-conseil-dadministration-de-la-cavimac/>

Depuis 1978, la loi de généralisation de la sécurité sociale à tous les Français inclut les ministres du culte ainsi que les membres de congrégations et collectivités religieuses. Les cultes ont obtenu la création de leur propre caisse : la Cavimac (caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie

des cultes). Toute personne dépendant d'un culte et qui n'est pas affiliée à une autre caisse doit être affiliée à la Cavimac - ou plutôt devrait l'être... car la réalité est autre et nombreux ont été et sont encore les exclus de cette affiliation : le conseil d'administration de la caisse a pris des libertés avec la loi - et ses ressortissants le payent lorsqu'ils font valoir leurs droits. Contrairement aux autres caisses de sécurité sociale, la Cavimac est loin, très loin, d'être paritaire. Les pouvoirs publics avaient fait entrer des « ex », des « partis », des « AMC »(1) dans le conseil d'administration de la caisse. 25 ans plus tard, un décret ministériel les en éjecte.

Presque un quart des retraités de la caisse des cultes sont des « ex », des « AMC » !

Dans son rapport d'activité de 2018, la Cavimac (Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes)(2) connaissait 8 493 « anciens cultuels retraités ». Depuis qu'elle a changé de directeur, la caisse s'est strictement abstenue d'actualiser ses statistiques... Dans ce même rapport d'activité, la Cavimac indique un total de 41 804 retraités. Les AMC retraités ne sont donc pas du menu fretin ! D'autant que le nombre des « ex » est certainement à revoir à la hausse.

Les AMC « actifs », connus et inconnus...

Aux AMC retraités, il faut bien sûr ajouter les AMC « actifs », les moins de 64 ans. La Cavimac n'en connaît nullement le nombre... auquel s'ajouteront :

- Ceux dont la communauté n'avait jamais cotisé à la Cavimac, ou très tardivement. Pensez par exemple aux Béatitudes qui, fondées en 1973, n'ont affilié leurs membres qu'à partir de 2001 - 27 ans plus tard... Et, lorsque les Béatitudes ont été « réformées », il y a une quinzaine d'années, près de la moitié des membres sont partis et donc devenus AMC.

- Ceux et celles qui, n'ayant jamais fait profession, n'ont jamais été déclarés à la Cavimac : jusqu'en 2006, la caisse des cultes refusait d'affilier les novices et les séminaristes - jusqu'en 2014 les postulants. S'ils se font connaître de la caisse aujourd'hui, étant donné la jurisprudence et l'intervention du Défenseur des droits, ils obtiendront la validation de ces périodes de probation. A combien faut-il évaluer le nombre de personnes qui ont fait un « essai » de vie religieuse et qui se feront peut-être connaître un jour afin d'éviter une décote sur leurs droits à retraite ? Près de 50 % des personnes qui entrent dans la vie religieuse partent au bout de quelques mois, quelques années, avant de prononcer des vœux. Les périodes de probation durent en moyenne trois ans, soit douze trimestres. La décote, de 1.25 % par trimestre manquant, engendre alors une diminution de l'ensemble des droits à pension, tous régimes confondus (régime général, MSA, fonction publique, Cavimac, etc...).

8. La papauté a-t-elle du sens dans son état actuel ?

par

Golias, 7 mai 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/05/07/la-papaute-a-t-elle-du-sens-dans-son-etat-actuel/>

À l'heure où les cardinaux se rassemblent à Rome pour élire un nouveau pape, est-ce une question taboue que de se demander si la papauté, qui dispose aujourd'hui d'un pouvoir absolu sur toute l'Église catholique, a encore du sens au milieu des démocraties où **les règles sont le débat et la pratique de processus électoraux ?**

Nous, les auteurs de cette tribune, sommes des catholiques peu à l'aise dans leur Église mais qui ne veulent pas abdiquer leur liberté de pensée. Nous souhaitons que le catholicisme, enkysté dans de vieilles traditions, fasse le ménage. La question actuelle que pose l'actualité est de s'interroger : la papauté romaine, telle qu'elle est définie et se pratique, est-elle de nature à aider l'Évangile à s'actualiser dans les différentes cultures où vivent des disciples de Jésus ? Ou bien est-elle un obstacle ? *Nous pensons que reproduire le modèle de papauté tel que nous le connaissons depuis des lustres, détenant un pouvoir absolu en tout et sur tout, continuera d'être préjudiciable, en maintenant les catholiques dans la soumission, en empêchant le débat sur les sujets cruciaux, en décourageant maints croyants professant une foi personnelle et réfléchie.*

Dans le cas du pontificat de François, on peut mettre à son crédit ses positions sociales sur l'accueil des migrants, son souci des pauvres et de la sauvegarde de la nature. En ce sens, il a témoigné réellement du cœur de l'Évangile. En revanche, on peut vérifier que, dans l'exercice même de sa fonction papale, il s'est laissé aller à prendre des décisions autoritaires en raison de son pouvoir absolu, sans égard pour l'avis des personnes ou des groupes concernés.

Ainsi lors du synode des Églises des régions équatoriennes en 2019, alors que la majorité des participants, évêques, prêtres, laïcs souhaitait que l'on ordonne prêtres des hommes mariés du cru pour pouvoir célébrer l'eucharistie dans les communautés isolées, François a répondu par la négative sans aucune explication. Comment comprendre une telle décision imposée arbitrairement ? Dans la lignée de ses prédécesseurs, il a en fait cantonné les synodes à un rôle purement consultatif, sans aucun pouvoir délibératif. *Une synodalité simplement consultative est une parodie de synodalité.* Cette dernière veut dire discuter et prendre ensemble des décisions. De même, les mises en garde de François à l'égard des instances de l'Église catholique allemande, réunissant évêques, prêtres et laïcs pour ouvrir des voies en vue de repenser la foi dans la culture moderne et de faciliter l'accession des laïcs à tous les ministères, ont été vécues comme humiliantes.

Lors d'un voyage en Belgique en septembre 2024, François, sans prendre la mesure du vécu des Belges sur les questions d'éthique, a heurté nombre d'entre-deux en faisant des déclarations péremptoires. Il s'est ainsi opposé à la pratique

des avortements, sans souci des situations singulières qui peuvent la justifier. De même il est parti en guerre contre l'euthanasie instituée légalement en Belgique depuis des années, où elle donne satisfaction. Il a même désigné le personnel médical accompagnant les IVG de « tueurs à gages », comme il qualifiera quelques semaines plus tard Kamala Harris de « tueuse de bébés », pour s'être engagée en pleine campagne électorale américaine à défendre la loi sur le sujet, décourageant peut-être ainsi nombre de catholiques américains de voter pour elle. Sa manière brutale de réagir a tellement scandalisé ses auditeurs belges que les organisateurs des rencontres ont protesté contre ces jugements abrupts. Une belle audace, encore rare dans l'opinion catholique.

Par ailleurs, on peut noter que François s'est refusé à changer quoi que ce soit dans l'expression de la foi catholique élaborée aux IV^e et V^e siècles lors des premiers conciles, laquelle n'a plus de crédibilité pour nombre de chrétiens et de non-chrétiens. Ces conciles ont défini la divinité de Jésus et la Trinité divine à partir d'une lecture littérale des évangiles et dans les représentations préscientifiques de l'époque. Qui comprend aujourd'hui le langage du credo du concile de Nicée ? *En fait François ne semble pas s'être aperçu que, pour bien des chrétiens modernes, les vieilles expressions de la foi n'ont plus de sens.*

De la même manière, il n'a rien changé à l'éthique chrétienne traditionnelle. S'il a dit un jour : « Qui suis-je pour condamner un homosexuel » et s'il a eu le courage de

permettre de bénir les union homosexuelles, il n'a pas fait réécrire le passage du ***Catéchisme de l'Église catholique*** de Jean-Paul II sur les relations homosexuelles, considérées toujours comme un grave désordre.

Ces quelques exemples que l'on pourrait multiplier manifestent **les méfaits de l'autoritarisme papal**. Tous ceux qui ont été papes avant François ont agi de même, en prétextant qu'ils tenaient leur charge de Dieu. On se rend compte que ce pouvoir absolu n'est pas un atout pour stimuler la créativité et l'inventivité, mais constitue plutôt un puissant verrou. Cette contradiction risque de rester en place avec le prochain pape, si on ne réforme pas radicalement la papauté, en abolissant ses pouvoirs absolus. C'est bien là un enjeu d'avenir pour l'Église catholique, mais aussi pour les autres confessions chrétiennes.

En écrivant ces lignes, nous n'avons pas la prétention d'influer sur les électeurs du prochain pape, qui se verra revêtu des mêmes prérogatives absolues que ses prédécesseurs. Nous ambitionnons seulement, avec cette tribune et aussi le petit livre que nous venons de publier, intitulé ***Réformer ou abolir la papauté. Un enjeu d'avenir pour l'Église catholique***, d'interroger les consciences[1]. Robert Ageneau, José Arregi, Gilles Castelnau[2], Paul Fleuret et Jacques Musset.

[1]. ***Réformer ou abolir la papauté. Un enjeu d'avenir pour l'Église catholique***, Karthala, coll. ***Sens et Conscience***, Paris, mars 2025, 162 p., 20 €.

[2]. Gilles Castelnau est protestant et ami de l'Église catholique.

9. Jésuites : les victimes d'abus en ordre de bataille

par

Golias, 18 juin 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/06/18/jesuites-les-victimes-dabus-en-ordre-de-bataille/>

Le 31 mai 2025, le Collectif des victimes d'abus sexuels par des prêtres jésuites a annoncé sa création dans le but de « rassembler le plus grand nombre de victimes d'agressions sexuelles commises par des prêtres jésuites ou des laïcs employés par la Compagnie de Jésus, afin de les aider à se libérer de l'emprise mortifère toujours active (enfermement, isolement, culpabilité, honte, peur, silence) de leurs agresseurs - vivants ou décédés - et les encourager à parler. »

Le collectif entend également « permettre d'établir un véritable dialogue, et de travailler de concert, avec les jésuites sur un certain nombre d'objectifs essentiels pour briser le silence et rendre dignité et justice aux victimes ». Par ailleurs, le communiqué demande la publication des noms des **97 prêtres jésuites identifiés pour violences sexuelles**

de 1949 à nos jours, ainsi que les lieux et les années durant lesquelles ils ont sévi. Une démarche déjà entreprise par les jésuites américains et canadiens. Mais aussi, « que soit mandaté un cabinet tiers indépendant pour enquêter sur ces 97 jésuites identifiés, et rechercher leurs 6 000 victimes potentielles, encore non identifiées à ce jour ». **Golias**

Abus, stupeur et questionnement chez les Jésuites 19 mars 2025 Dans "Avant-scène"

De nouvelles victimes dans l'affaire Rupnik 2 mai 2024 Dans "Lignes de front"

10. Fin de vie : le retour de l'ordre moral

par

Alexandre Ballario

Golias, 28 mai 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/05/28/fin-de-vie-le-retour-de-lordre-moral/>

Un an après avoir été interrompu par la dissolution de l'Assemblée nationale, le débat sur la fin de vie a fait son retour dans l'hémicycle le lundi 12 mai, avec l'examen de deux propositions de loi : l'une créant « un droit à l'aide à mourir », et l'autre se penchant sur les soins palliatifs. En amont, les députés avaient approuvé le 9 mai en commission

des Affaires sociales la proposition de loi d'Olivier Falorni (MoDem) créant un « droit à l'aide à mourir », pour permettre à des malades avec une « affection grave et incurable » qui « engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale » et ne supportant plus leurs souffrances, de recevoir ou de s'administrer une substance létale.

Tout comme lors du débat initial du 23 mai au 7 juin 2024, il faut compter dans le débat public en la matière sur les assauts de la droite politique française, de l'extrême droite, mais aussi de nombreux lobbys catholiques dont les argumentaires sont souvent largement repris par les évêques français. On pense notamment aux Associations familiales catholiques (AFC), au collectif « Soulager mais pas tuer », à la Fondation Jérôme Lejeune, à la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP) proches des milieux catholiques de droite, ou l'ultraconservatrice Alliance Vita connue aussi depuis des années une grande croisade anti-IVG.

D'ailleurs, dès le premier jour de la reprise des débats, Alliance Vita a organisé des « happenings » dans une cinquantaine de villes françaises pour s'opposer aux deux projets de loi issus de la convention citoyenne de 2022. Comme le rapporte *France Info*, Alliance Vita incite ses sympathisants à alerter les élus par courrier. Face à la crise du système de santé et « faute de soutien et de soins adaptés », « cette prétendue aide à mourir » risque de «

s'imposer » aux patients en fin de vie, est-il écrit dans un modèle de lettre à adresser aux députés.

N'ayant jamais peur des raccourcis et des caricatures, le ministre LR de l'Intérieur, Bruno Retailleau, se joint à la contestation tout comme Jordan Bardella : « Une société qui n'a plus les moyens d'accompagner la vie jusqu'à son terme ne se grandit pas en légalisant la mort comme une solution par défaut ». L'argumentaire est donc clair : pas besoin de penser la question de l'aide à mourir du moment que les soins palliatifs sont renforcés. Pas si simple pourtant, d'autant plus la France possède toujours un énorme retard dans l'accès aux soins palliatifs qui doit être traité de manière urgente.

Près de la moitié des malades susceptibles de recevoir de tels soins meurent sans avoir pu en bénéficier, soit environ 180 000 patients chaque année, selon une estimation de la Cour des comptes.

De son côté, Eric de Moulins-Beaufort, qui quittera la présidence de la Conférence des évêques de France (CEF), a réagi mardi 6 mai 2025 sur X aux propos d'Emmanuel Macron : « Non, Monsieur le Président, le choix de faire mourir et d'aider à se tuer n'est pas celui du moindre mal. C'est celui de la mort tout court », écrit l'archevêque de Reims en réponse aux propos présidentiels. Selon lui, le « choix » de « faire mourir » est « celui de l'abandon et du refus d'aider jusqu'au bout ». Même son de cloche de la part d'Olivier de Germai, archevêque de Lyon, s'adressant aux députés : « Nous avons besoin de responsables politiques qui aient le courage d'aller à contre-courant ! Comme l'histoire nous l'a maintes fois montré, ouvrir des brèches dans l'interdit de

tuer ou banaliser la mort provoquée favorise l'expansion de la violence et encourage une culture de l'indifférence. » Oubliant, comme beaucoup d'opposants, que si ce sujet doit être traité avec beaucoup de précautions et garde-fous, certaines souffrances ne trouvent aucune réponse au-delà des soins palliatifs.

11 . Une visite canonique pour Riaumont

par

Golias, 22 mai 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/05/22/une-visite-canonique-pour-riaumont/>

Dans le Nord, il semblerait que les infractions commises au sein du village de Riaumont, dénoncés depuis plusieurs années par Golias, soient enfin traités à tous les niveaux. Après l'ouverture d'une information judiciaire, le traitement de l'affaire par la commission d'enquête parlementaire, le diocèse d'Arras s'empare pleinement du dossier. Outre le renforcement des mesures conservatoires prises à l'encontre de l'ancien prieur il y a huit ans (*interdiction de confesser et d'accompagner des mineurs*), l'évêque Olivier Leborgne a fait savoir qu'il interdit désormais au père Alain de célébrer la messe en public. Les autres frères du Village

de Riaumont mis en cause par la justice se sont vu retirer tout apostolat - prédication et propagation de la foi - auprès des mineurs. Mais surtout, l'évêque a annoncé l'organisation prochaine d'une visite canonique à Riaumont. Rappelons que l'établissement dépend de l'abbaye traditionaliste Notre-Dame-de-Fontgombault, dans l'Indre, mais que le diocèse d'Arras peut exercer sa « vigilance pastorale ». Les deux entités ont cosigné le communiqué annonçant ces mesures le 7 mai 2025, au lendemain de la condamnation, frappée d'appel, de l'ancien prieur pour consultation de contenu à caractère pédopornographique.

Similaires

Les enfants martyrs de Riaumont 17 mars 2022 Dans "À la une"

Les enfants martyrs de Riaumont, le documentaire 27 novembre 2024 Dans "Ecclesia"

Nouvelle chapelle tradi 31 janvier 2013 Dans "Ecclesia"

12. Enseignement catholique : enfin du concret

par

Golias, 14 mai 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/05/14/enseignement-catholique-enfin-du-concret/>

Le 2 mai 2025, l'enseignement catholique a annoncé le lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les violences en milieu scolaire dans tous ses établissements. Dans la foulée des révélations survenues de toutes parts ces dernières semaines, la campagne « Stop violences » a pour objectif d'« amplifier l'information et renforcer l'implication de tous les acteurs de l'école », selon le secrétariat général de l'enseignement catholique. Elle repose sur des affiches à destination des enseignants et personnels, pour leur rappeler les conduites à tenir, et à destination des élèves pour les inciter à parler à un adulte de leur choix dans leur établissement ou à appeler les numéros 119 (enfance en danger) ou 3018 (harcèlement) en cas de problème. La campagne entre dans le cadre du plan ministériel annoncé mi-mars par Elisabeth Borne intitulé « Brisons le silence », également survenu en réaction aux affaires Bétharram, Garaison et consort.

13. Quimper : le mystère des archives disparues

par

Golias, 18 juin 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/06/18/quimper-le-mystere-des-archives-disparues/>

Dans un article du 26 mai 2025, le quotidien *Le Télégramme* révèle que les archives du diocèse du Finistère contenant des éléments de preuves au sujet de prêtres auteurs d'agressions ont toutes été détruites dans les années 2000. Lors des travaux de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), le Finistère a été l'un des départements qui s'est rapidement mis à « clignoter ». Mais selon l'enquête journalistique, lorsque la commission a voulu accéder aux archives, aucun document n'était disponible. L'évêque de Quimper et Léon, Laurent Dognin, a pu s'exprimer dans un droit de réponse qu'« aucun élément concret ne vient étayer l'idée d'une destruction volontaire d'archives », précisant « qu'à l'époque, les dossiers sensibles étaient généralement traités oralement, sans traces écrites ». L'évêché a néanmoins pu communiquer tout récemment, en se basant sur les témoignages recueillis par la Ciase, que « 26 prêtres diocésains, dont 25 sont décédés, sont suspectés d'avoir commis des actes répréhensibles, la plupart dans les années 1960-1980 ».

14. Abus sexuels : en finir avec le secret de la confession

par

Alexandre Ballario

Golias, 22 mai 202

<https://www.golias-editions.fr/2025/05/22/abus-sexuels-en-finir-avec-le-secret-de-la-confession/>

Le 2 mai 2025, le gouverneur de l'État de Washington a signé un projet de loi obligeant les prêtres à briser le secret de confession en cas de signalement d'abus sexuel. Une mesure qui avait été votée par le Parlement de l'État au mois de janvier 2025 et qui, selon le National Catholic Register, « ajoute les membres du clergé à la liste des personnes tenues de signaler les abus, tout en ne prévoyant pas d'exemption pour les informations apprises dans le confessionnal ». Se croyant au-dessus des lois, l'évêque de Spokane, à l'est de l'État de Washington, a déclaré qu'il n'entendait pas coopérer : « Les évêques et les prêtres se sont engagés à respecter le secret de la confession, même si cela signifie d'aller en prison. » D'autres États américains ont mis cette injonction à l'ordre du jour. Dans le Montana, le Delaware et le Vermont, de tels projets de loi n'ont cependant pas abouti. En Australie notamment, dans plusieurs juridictions, les prêtres sont légalement tenus depuis quelques années de signaler les abus sexuels sur enfants, même si ces informations sont reçues en confession.

15. Suisse : l'Église en marche dans la prévention des abus sexuels

par

Golias, 26 mars 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/03/26/suisse-leglise-en-marche-dans-la-prevention-des-abus-sexuels/>

L'Église catholique suisse s'active dans la mise en œuvre de mesures concrètes en matière d'abus sexuels. Lors de la dernière assemblée plénière des évêques qui s'est tenue du 10 au 12 mars dernier, l'épiscopat a adopté un décret introduisant l'examen obligatoire d'aptitude psychologique pour les futurs agents pastoraux, l'« **assessment** ». Dès le mois d'avril, l'examen sera effectué pour les personnes ayant terminé l'année pastorale ou l'année d'introduction, ainsi que pour celles qui se trouvent en fin de formation. Puis en 2026, les étudiantes et étudiants déjà en formation seront progressivement soumis à l'« **assessment** ». La Conférence des évêques suisses a en outre adopté les statuts du futur tribunal pénal et disciplinaire canonique national. Ceux-ci seront maintenant soumis à l'approbation du Tribunal suprême de la Signature apostolique (Vatican).

16. Le dossier de *La Croix*

L'Eglise face à la pédophilie et aux abus sexuels

Les visiteurs pourront consulter tour à tour les fichiers correspondants aux différents intitulés répertoriés dans *La Croix* entre le 24 avril 2025 et le 2 juillet 2025 en suivant les liens proposés :

EXCLUSIF – Affaire Bétharram : le patron de l'enseignement catholique rejette les accusations de « lobbying »
Secrétaire général de l'enseignement catholique depuis 2019, Philippe Delorme réagit au rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les violences en milieu scolaire, rendu public ce mercredi 2 juillet. Un rapport qu'il juge utile, mais dont il craint l'instrumentalisation contre l'enseignement catholique.

Il y a 1 h Entretien

- ***« Affaire Yves Grosjean » : les questions que pose le scandale d'abus sexuels qui secoue le diocèse de Dijon***
Le père Yves Grosjean a été mis en examen pour « agression sexuelle sur mineur », et incarcéré le 30 mai 2025. Onde de choc dans le diocèse de Dijon, cette affaire illustre le décalage qui existe entre la demande de protection des catholiques traumatisés par les affaires de violences sexuelles et la délicate gestion des prêtres accusés qui bénéficient de la présomption d'innocence. Une zone grise qui reste un défi pour les évêques.

Hier à 17h06 Explication

- **Abus sexuels : notre enquête sur les affaires que Robert Prevost, futur pape Léon XIV, a eu à gérer**
Alors qu'il a récemment appelé à « une vigilance active » face aux abus dans l'Église, comment Léon XIV a-t-il lui-même géré les affaires d'abus rencontrées lorsqu'il était évêque ou supérieur de congrégation religieuse ? La Croix a minutieusement enquêté au Pérou, à Rome et aux États-Unis. Même si la lenteur et l'opacité de certaines procédures canoniques interrogent, aucune preuve ne permet de l'accuser d'avoir dissimulé des faits ou couvert des auteurs.

29 juin Enquête

- **États-Unis : le secret de la confession est-il en danger ?**
Les prêtres de l'État de Washington aux États-Unis devraient, dès le 27 juillet, être légalement tenus de signaler les abus sexuels sur mineurs entendus lors de la confession, brisant ainsi le secret du sacrement. Les évêques de l'État ont porté plainte, soutenus par l'administration Trump.

26 juin Analyse

- **À Tours, une enquête ouverte contre la surveillante d'un internat catholique soupçonnée de viol**
Une enquête a été ouverte et une surveillante de 21 ans de l'internat Marmoutier de Tours suspendue après la plainte pour viol d'une élève de 15 ans, selon un communiqué publié mardi 24 juin par le diocèse et de l'Enseignement catholique d'Indre-et-Loire.

24 juin

- ***Affaire Bétharram : la commission d'enquête indépendante lance un appel à témoins***

La commission d'enquête indépendante sur le scandale Bétharram lance ce lundi 23 juin un appel à témoignages et débute les auditions de victimes, mais aussi de prêtres ou témoins, à des fins d'indemnisation. Cette instance a été créée à l'initiative de la congrégation des Pères de Bétharram.

23 juin

- ***« La réputation de l'Église m'importe moins » : comment la crise des abus a changé ma vie de prêtre***

Prêtre du diocèse de Bordeaux, coopérateur de la paroisse Saint-Joseph-des-Jalles, le père Clément Barré, 35 ans, raconte comment la crise des violences sexuelles dans l'Église l'a bousculé. De la défense de l'institution, il est passé à une compréhension théologique qui l'éloigne de toute vision héroïque du prêtre.

23 juin Série (1 / 5)

- ***La Ferme, le centre spirituel de l'Arche fondé par Jean Vanier, va fermer en juillet***

Sur décision du Conseil national de l'Arche en France, la Ferme de Trosly-Breuil (Oise), site historique de la communauté, doit cesser toutes ses activités au mois de juillet. Créé en 1971, ce lieu d'accueil a notamment subi l'emprise et les abus du père Thomas Philippe, qui fut longtemps l'aumônier de ce centre spirituel. Une cérémonie de clôture aura lieu samedi 21 juin sur place.

20 juin Explication

- ***Un prêtre du diocèse de Dijon mis en examen pour « agressions sexuelles aggravées »***

Le parquet de Dijon a indiqué samedi 31 mai avoir mis en examen et demandé l'incarcération d'un prêtre pour des faits concernant notamment des mineurs. Le diocèse, alerté en novembre 2024, a affirmé sa « confiance » dans le travail de la justice.

31 mai

- ***Accusations d'abus sexuels : comment la communauté Fondacio affronte son histoire***

Depuis les premières accusations de violences sexuelles portées en 1991 contre le fondateur de Fondacio, la communauté de laïcs, qui célèbre cette année ses 50 ans, n'a pas encore fait toute la lumière sur son histoire. Déterminés, les responsables actuels ont lancé, en 2024, une commission d'étude indépendante, qui doit rendre ses conclusions en juin 2026.

29 mai Enquête

- ***Italie : un rapport fait état de la hausse du nombre des victimes d'agressions dans les diocèses***

Selon un rapport rendu public mercredi 28 mai, 69 affaires d'agressions sur des mineurs ou des adultes vulnérables ont été enregistrées dans les diocèses italiens en 2023 et 2024. Un nombre en hausse par rapport à 2022. La conférence des évêques d'Italie y voit « l'émergence de faits qui restaient cachés par le passé ».

29 mai

- **ENQUÊTE - Tim Guénard, le vrai visage d'une star des cathos, accusé de violences sexuelles**

Le parquet de Paris a ordonné un procès à l'encontre de Tim Guénard pour « viol » et « agressions sexuelles », une décision révélée mardi 20 mai et dont l'intéressé a fait appel. Selon notre enquête, l'ancien délinquant converti et devenu une icône catholique de la résilience et du pardon aurait falsifié sa propre histoire, écoulée à plus de 200 000 exemplaires dans les librairies.

21 mai Enquête

- **Soupçons de violences sexuelles : procès ordonné à l'encontre de Tim Guénard**

Un procès pour viol et agressions sexuelles a été ordonné à l'encontre de l'écrivain Tim Guénard, a-t-on appris mardi 20 mai 2025 de sources proches du dossier. Il est soupçonné d'avoir prétexté une expérience « mystique et spirituelle aux fins d'abus sexuels ».

20 mai

- **Affaire Bétharram : plainte à Limoges contre la congrégation pour « crime contre l'humanité »**

Le parquet de Limoges a confirmé lundi 19 mai 2025 avoir reçu une plainte pour « crime contre l'humanité » contre la congrégation de Bétharram. Cette plainte, pour des violences passées dans une école de la ville, a été déposée par un ancien élève pour « annuler les délais de prescription ».

19 mai

- ***Abus dans l'Église : l'art comme chemin de reconstruction pour les victimes de Marko Rupnik***
Face au silence de l'institution, certaines victimes d'abus en Église trouvent dans l'art un chemin de réparation. La Symphonie des tesselles, documentaire initié par sœur Samuelle et le réalisateur Quentin Delcourt, raconte ce parcours à travers la création d'une œuvre de mosaïque collective, à la fois intime et engagée.

11 mai Récit

- ***Léon XIV : quelles actions et quel bilan de son passage au Pérou ?***
Avant de devenir Léon XIV, jeudi 8 mai 2025, Robert Francis Prevost a vécu au Pérou pendant près de vingt ans, comme missionnaire puis comme évêque de Chiclayo. Véronique Lecaros, directrice du département de théologie de l'Université pontificale catholique du Pérou, revient sur ses années dans l'Église péruvienne.

11 mai Entretien

- ***Léon XIV : quels sont les 12 chantiers qui attendent le nouveau pape ?***
De l'éthique sexuelle aux finances vaticanes, de la crise des abus à la diplomatie internationale, le successeur du pape François devra affronter des défis considérables. La Croix présente douze chantiers majeurs qui attendent Léon XIV et qui détermineront sa capacité à incarner une voix prophétique et crédible dans un monde et une Église en tension.

8 mai Analyse

- ***Violences sur mineurs : l'Église prévoit une visite canonique à Riaumont***

L'évêque d'Arras et le responsable de l'abbaye de Fontgombault ont annoncé mercredi 7 mai 2025 qu'ils allaient instruire une visite canonique extraordinaire de la communauté catholique traditionaliste de Riaumont. Mardi, un ancien prieur de la communauté a été condamné pour consultation de fichiers pédopornographiques.

7 mai

- ***Pédopornographie : deux ans de prison avec sursis pour un religieux de Riaumont***

Un ancien prieur de Riaumont a été condamné à deux ans avec sursis mardi 6 mai 2025 pour consultation de fichiers pédopornographiques, lors du premier procès visant Riaumont, le « village d'enfants » d'une communauté catholique traditionaliste.

6 mai

- ***Affaire Bétharram : l'enseignement catholique lance une campagne « Stop violences »***

La campagne « Stop violences » mise en place par l'enseignement catholique débute vendredi 2 mai. Elle a pour objectif de sensibiliser tous les acteurs de l'école privée (enseignants, parents, élèves) sur la conduite à tenir et sur la libération de la parole, après le scandale de Notre-Dame de Bétharram.

2 mai

- ***Affaire Bétharram : la fille de Bayrou confirme qu'il a rencontré le juge Mirande en 1998***

La fille de François Bayrou a confirmé que son père avait rencontré, en 1998, le juge Christian Mirande qui enquêtait sur un viol à Bétharram, impliquant le père Carricart. Un épisode que le premier ministre avait nié avant de changer de version.

25 avr.

- ***Affaire Bétharram : Alain Esquerre se livre dans un récit poignant***

Parti seul en 2023 en quête de témoignages d'anciens élèves de Bétharram, Alain Esquerre, lui-même victime de sévices dans cet établissement catholique, a contribué à révéler l'ampleur de l'affaire. Son récit, dans un livre publié le 24 avril (1), est à la fois sensible et utile au débat de société.

24 avr. Analyse
